

## Demande d'acte de mariage

La demande d'acte s'effectue auprès de la mairie où est survenu l'évènement, directement en ligne, par courrier ou sur place sur présentation d'une pièce d'identité.

Pour obtenir son acte de mariage il convient de s'adresser à la mairie du lieu du mariage

L'extrait d'acte de mariage ne peut être demandé que par les intéressés majeurs ou leurs ascendants, leurs descendants, leurs tuteurs, leurs conjoints ou leur mandataire.

Infos pratiques

### **Coût**

Gratuit

Liens utiles

[Plus d'informations sur service-public.fr](#)

[Demande d'acte de mariage en ligne](#)

[Demande en ligne pour les Français nés à l'étranger](#)